



Direction de la Voirie et des Déplacements

2020 DVD 45 SG Actions contribuant à la Stratégie Paris Piétons et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Subventions (23 400 euros) et conventions avec 5 associations.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

La stratégie Paris Piéton est le fruit d'un travail collectif et partenarial initié par la Mairie de Paris répondant à la volonté municipale de favoriser une ville plus agréable pour les piétons. Votée à l'unanimité du Conseil de Paris en janvier 2017, cette stratégie est issue d'une large concertation associant des acteurs variés : maires d'arrondissements et territoires limitrophes, associations, institutions, structures spécialisées en recherches scientifiques et conseils... Elle est pilotée par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) avec le soutien de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Cette stratégie vise à améliorer la vie des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Elle cherche avant tout à faciliter les trajets journaliers et les conditions de la marche au quotidien, mais entend aussi favoriser la promenade. Elle propose des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation, notamment en matière de sécurité routière.

La stratégie Paris piéton est structurée en 5 chantiers pour :

- 1- Faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie
- 2- Favoriser la diversité d'usages de la rue
- 3- Élever les standards de confort des espaces publics
- 4- Repenser l'orientation des piétons
- 5- Conforter la culture piétonne de Paris

Elle prévoit de soutenir les initiatives contribuant à la mise en œuvre de ces cinq chantiers, et en particulier les actions de sensibilisation au partage de la rue et de promotion de la marche.

Par ailleurs, dans le cadre des Jeux 2024 et du programme héritage « Transformations olympiques » dévoilé en juin 2019, la Ville de Paris souhaite inciter les parisiens à faire plus d'activité physique et à rendre la ville propice aux exercices en plein air. La sédentarité est en effet un fléau de santé publique et les associations par leurs actions incitent à la marche, dont on connaît les vertus pour

le bien-être physique et mental, favorisant ainsi l'activité physique quotidienne. En renseignant les pratiques et en adaptant la rue pour la rendre plus apaisée, les projets de ces associations participent au développement de ce mode de déplacement particulièrement adapté au milieu urbain.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer en 2020 les cinq projets associatifs suivants:

1) **Rue de l'Avenir**

Depuis 1988, date de sa création, l'association « Rue de l'avenir » a pour ambition de contribuer à améliorer les conditions de vie en milieu urbain et d'oeuvrer pour la mise en oeuvre d'un partage plus équilibré de l'espace public. L'association mène des actions visant à faire adopter des mesures de modération de la circulation et de la protection du cadre de vie urbain, favoriser la sécurité des usagers dans leurs déplacements; de conduire une action éducative et pédagogique en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public et plus particulièrement vers les enfants et les jeunes en organisant leur participation (animation, information, activités diverses ...).

En 2020, Rue de l'Avenir souhaite poursuivre ses actions visant à diffuser mener les projets suivants :

- Réalisation d'une enquête qualitative concernant l'usage de la marche pour la rendre plus sûre et plus agréable à tous. La pratique de la marche demeure peu documentée ; or, ce mode est très utilisé dans les villes, à Paris en particulier, par les enfants et les seniors ainsi que par les personnes en situation de handicap qui trouvent plus difficilement leur place dans l'espace public. L'association souhaite, à travers cette enquête de type qualitatif et quantitatif, recueillir l'avis des usagers sur la faisabilité de trajets à pied dans leur ville, leur sécurité et leur agrément.
- Recensement des moyens et des actions mis en œuvre par différentes collectivités pour sécuriser des abords d'écoles, de façon à diffuser les exemples les plus efficaces et les mieux acceptés. Cette thématique "Sécurité aux abords des écoles" s'inscrit dans la démarche de Rue de l'Avenir "Pour une ville plus sûre et bienveillante pour les enfants". Elle a fait l'objet de premières recherches en 2019, avec la production de fiches « Modérer la circulation », « Changer de regard », « Apaiser les trajet domicile-école ». Ce travail se poursuit en 2020, l'association proposant d'explorer les thématiques « éco-mobilité scolaire », « Relations enfant-ville » ou encore « participation à l'aménagement et reconquête d'espaces pour le jeu ».
- Poursuite des activités de l'association : organisation d'ateliers - conférences avec des techniciens et partenaires de différentes villes pour encourager la diffusion d'actions exemplaires. Trois ateliers sont prévus en 2020. Restructuration du site, très fréquenté. Diffusion de supports de communication pour fournir un argumentaire aux élus, aux associations et aux techniciens concernant l'intégration des objectifs de sécurité dans les projets d'aménagements et concernant la modération de la circulation.

Montant de la subvention proposée : 9 000 € en fonctionnement

2) Fabrication Maison

Fabrication Maison mène des ateliers participatifs de réflexion sur les quartiers à travers la création graphique. L'association accompagne les acteurs locaux et les habitants dans des actions permettant de développer l'imaginaire collectif autour de l'espace public, en les impliquant dans la communication autour de chantiers à venir, dans la définition d'identités visuelles en lien avec le futur aménagement. Ces ateliers visent à développer des projets de signalétique dans les quartiers pour les mettre en valeur. Elle intervient dans le quartier Danube Solidarité Marseillaise, Paris 19^e, secteur en politique de la ville.

En 2020, l'association souhaite poursuivre ce travail d'implication des habitants dans le jalonnement de leur quartier, en développant des projets de signalétique aux entrées du quartier, dans des démarches participatives, avec la collaboration d'un groupe inter-générationnel d'habitants.

Montant de la subvention proposée : 2 400 € en fonctionnement

3) Apertura

L'association Apertura développe des projets liés à l'espace public et au patrimoine, avec une approche artistique, en mobilisant ses ressources auprès de publics qui n'y ont pas accès ordinairement, notamment auprès des enfants, des jeunes adultes et des personnes handicapées. À travers ses actions, elle entend encourager la citoyenneté, favoriser la mixité sociale et culturelle, contribuer à faire vivre les valeurs de partage et de vivre ensemble, en agissant en faveur du lien social et de l'ouverture à l'autre.

En 2020, Apertura poursuit son projet « Mon Point de Vue », série d'ateliers d'initiation à la photographie réalisés en milieu urbain dans le 19^e arrondissement, animés par un photographe professionnel pour des enfants et des adultes porteurs de handicap et un public valide. À travers des balades-reportages, les participants sont amenés à réfléchir et rechercher des détails d'aménagement pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap. La prise de vue sera l'occasion de prendre conscience des types d'aménagement favorisant ou non la mobilité, de favoriser les améliorations possibles et de sensibiliser ainsi le public à l'accessibilité.

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

4) Robins des Villes

L'association intervient dans différents cadres (scolaire, périscolaire, formation adultes, ateliers ouverts tout public, événement dans l'espace public, accompagnement de projets habitants...) pour impliquer toutes et tous, et notamment les plus jeunes, dans l'aménagement de l'espace et dans les réflexions autour de la ville, sa fabrication et ses enjeux. Robins des villes s'implique dans certains quartiers des 19^e et 20^e arrondissements en travaillant en partenariat avec des associations, entreprises et institutions locales qui y sont implantées. Les objectifs du projet sont de développer un esprit critique sur l'espace public, de

lutter contre toutes formes de domination liées à l'espace, de défendre les projets collectifs, d'agir pour le droit à la ville pour tous et d'accompagner les interventions des citoyens sur l'espace. La plupart des ateliers ont lieu dans les quartiers Compans, Pelleport, Place des fêtes, Danube Solidarité et celui des Amandiers (secteurs en politique de la Ville). L'association mène de nombreuses activités dans les espaces publics ou semi-publics. Des diagnostics partagés des espaces et des usages dans ces quartiers donneront lieu à des projets concrets avec les différents partenaires locaux : parcours urbains, festival « Prenez Place », ateliers ouverts pour créer des signalétiques spécifiques, ateliers de maquette utopique en bois ...

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

5) Dédale

Dédale est une association dédiée à l'innovation urbaine et sociale. En s'intéressant aux nouveaux usages dans des domaines en mutation tels que l'urbanisme, le patrimoine ou encore l'environnement, Dédale a développé une expertise transversale en questionnant et en accompagnant l'émergence d'un nouvel espace public plus favorable aux mobilités actives, à la participation citoyenne et à l'innovation.

En 2020, l'association poursuit son projet Urban Folies proposant de mener une étude et d'expérimenter une nouvelle gamme de mobiliers urbains pour l'apaisement de la rue et le développement des mobilités douces dans un contexte post COVID-19. Il s'agit de produire une évaluation en France et à l'étranger d'expériences et de mobiliers innovants, de tester des mobiliers sur des lieux stratégiques (extensions d'établissements publics et de locaux associatifs par exemple), de développer des outils et espaces de médiation pour accompagner un projet d'aménagement de voirie et de piétonisation. L'ensemble de ces actions fera l'objet in fine de recommandations stratégiques, pratiques, techniques et juridiques, d'une boîte à outils et d'un guide d'installation à destination de porteurs de projet.

Montant de la subvention proposée : 8 000 € en fonctionnement

Je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 23 400 euros en fonctionnement aux cinq associations précitées et de signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DVD 45 SG Actions contribuant à la Stratégie Paris Piétons et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Subventions (23 400 euros) et conventions avec 5 associations.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer cinq conventions avec cinq associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions contribuant à la Stratégie Paris Piétons et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3^e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Rue de l'Avenir (n° SIMPA 90682 n° dossiers 2020-07017, 2020-07018 et 2020-07019) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 9 000 euros pour développer différents projets relatifs à la marche comme mode de déplacement, à l'apaisement des rues aux abords des écoles et de la ville de manière générale. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Fabrication Maison (n° SIMPA 15446 n° dossier 2020_05177) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 400 euros pour développer des projets participatifs de signalétique dans le quartier Danube (19^e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Apertura (n° SIMPA 187531 n° dossier 2020_05031) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 000 euros pour développer son projet « Mon Point de Vue », visant à mobiliser les habitants dans le 19^e arrondissement sur les aménagements de leur quartier pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Robins des Villes (n° SIMPA 51841 n° dossier 2020_06732) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 000 euros pour mener son projet impliquant différents publics dans l'aménagement de l'espace et dans les réflexions autour de la ville, sa fabrication et ses enjeux (19^e et 20^e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Dédale (n° SIMPA 51841 n° dossier 2020_06732) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 8 000 euros pour mener son projet URBAN FOLIES pour expérimenter, réaliser des prototypes et déployer des mobiliers urbains innovants. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.